

En exercice : 24

Présents : 22

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux avril le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme M. DENIS M. B. CHAUVIN M. P. ROUAULT M. P. LE MEUT	M. H. LHERMITTE M. G. CRESPIN M. H. DEPOUEZ M. P. LE GALL M. D. SHLAGDENHAUFFEN	M. B. GUITTON M. P. SICOT Mme K. BOISNARD M. A. LE FRÊCHE M. D. SHLAGDENHAUFFEN	Mme G. GASTÉ M. T. RENOUX Mme E. MONTESINOS M. S. LEJOP Mme M.F. LAHAYE
SUPPEANTS : M. J BAUDY M. A. CANTIN M. R. LEMARCHAND			
EXCUSES : TITULAIRES : M. M. FORTIER M.T. LESAULNIER	M. D. PERRIN	Mme N. LEFBVRE-BERTIN	Mme A. BRUN

DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor, propose la composition du Bureau Syndical suivante :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- de 5 conseillers syndicaux :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à la majorité absolue (3 abstentions : M. LE MEUT, M. D. SCHLAGDENHAUFFEN et Mme M-F LAHAYE), actent la composition du Bureau Syndical précédemment présentée.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2026,
sa publication le2026,
Le Président.

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président

